

NOTE D'INFORMATION AUX PARENTS CONCERNANT LES CONTRÔLES ANTIDOPAGES

*Votre enfant participe aux compétitions, il est donc susceptible de subir des contrôles antidopages.
Ils peuvent survenir lors de ces compétitions, mais aussi pendant l'entraînement ou un stage.*

<p>Qu'est-ce qu'un contrôle antidopage ? C'est un procédé visant à déterminer si un sportif prend des substances interdites par l'Agence Mondiale Antidopage (AMA). Le prélèvement réalisé peut être de plusieurs natures : urine (le plus souvent), sang, salive, cheveux, air expiré.</p> <p>Qui réalise ce contrôle ? En France, c'est un médecin préleveur agréé et missionné par l'Agence Française de Lutte contre le Dopage (AFLD) qui effectue ce contrôle, sur demande de l'AFLD, du Ministère Santé Sport ou de la Fédération Française de Natation.</p> <p>Comment est désigné l'athlète ? L'athlète est choisi uniquement par le médecin préleveur : sur une liste établie, par tirage au sort, ou en fonction des performances présentes et passées (podium, records...), et en présence du délégué fédéral et des escortes.</p> <p>Comment se passe ce contrôle ? Dès la fin de l'épreuve, une personne formée à cette fonction (escorte ou chaperon) et du même sexe que l'athlète ou le médecin préleveur convoque l'athlète désigné qui a alors au maximum 1h pour se présenter.</p>	<p>L'athlète peut se faire accompagner de la personne de son choix (sauf pendant le prélèvement). A son arrivée sur le lieu du contrôle, l'athlète doit justifier son identité (carte d'identité) et s'entretient avec le médecin préleveur en vue d'établir son profil médical : traitement en cours ou venant de se terminer, antécédents médicaux, autorisation thérapeutique (AUT). Il doit ensuite uriner dans un bocal sous la surveillance du médecin. Enfin, il répartit le contenu du bocal dans les deux flacons qui serviront aux analyses en laboratoire et signe, avec le médecin et le délégué fédéral ou l'escorte, le procès-verbal du contrôle.</p> <p>Peut-on se soustraire au contrôle ? Le fait de refuser ou d'arriver en retard au contrôle est considéré comme une violation du règlement de contrôle antidopage : l'athlète est alors considéré comme positif.</p> <p>Qu'est-ce qu'un contrôle positif ? C'est un prélèvement dans lequel on va retrouver des substances interdites par l'AMA (Agence Mondiale Antidopage).</p> <p>Que risque l'athlète ? Une suspension temporaire ou définitive de la compétition.</p>
---	---

EN CONSEQUENCES

Pas d'automédication, informez le médecin traitant que votre enfant fait de la compétition.

S'il décide de prescrire un traitement figurant sur la liste des produits interdits, le médecin aura obligation de remplir un dossier à faire parvenir à l'AFLD.

- « Demande d'Autorisation d'Usage à des fins Thérapeutiques » (AUT).

Ces documents sont disponibles sur le site de l'AFLD : www.aflD.fr

N'oubliez pas que le dopage commence avec la prise de substance en vue d'améliorer temporairement ou durablement ses capacités physiques...